

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

-SEANCE DU 07 JUILLET 2009 -

Membres titulaires ou suppléants présents : M. ARAGUAS, M. ARCELIN, Mme BABIN, M. BAILLON, M. BRUN, Mlle CARVALHO, M. COQUELIN, M. DEVILLERS, M. DUVERGER, Mme FOURNES, M. GOYER, M. HAUQUIN, M. LAPAIRE, M. LATRY, M. LAÛGT, M. LOUVRADOUX, Mme MALTONE, Mme MANES GALLO, M. METAYER, M. SCHMITT, M. VEILLET, M. VENTURA, Mme VOISIN.

Personnalités invitées présentes : Mme BOURMAUD, M. ESCADAFAL, Mme LARGOQUET, Mesdames les assistantes sociales, Mesdames et Messieurs les porteurs de projets pédagogiques, Mme Josiane RIVOIRE (CEFEDM), Mme Johanna RENAUDIN.

Le VP CEVU, Jean-Yves COQUELIN, informe l'assemblée que le Ministère serait susceptible d'accorder un délai supplémentaire de transmission après le 15 octobre 2009 pour les projets masters à l'AERES. Une demande similaire a été formulée, sans réponse aujourd'hui, pour les licences.

Dans tous les cas, la réalisation pour l'AERES des fiches d'autoévaluation doit donner lieu à un travail collectif des enseignants et des élus étudiants. La seconde phase de travail - entre mars et mai 2010 - devra, après analyse du retour AERES, nourrir, selon la terminologie retenue, un « dialogue stratégique » avec le Ministère. Le dépôt du projet final en octobre 2010 pourrait en effet ignorer certaines recommandations de l'AERES, mais il devra par contre être en accord avec les orientations de la prochaine lettre de cadrage et les objectifs du contrat d'établissement qui sera finalisé pour le 1er janvier 2011.

Il rappelle que le rôle du CEVU au cours de cette séance n'est pas de censurer certains projets mais plutôt de formuler des préconisations en vue de leur présentation à l'AERES, et de rechercher un modèle homogène de présentation pour l'université.

I - LES PROJETS DE LICENCE

Un examen des demandes de création et transformation en Licence est proposé à partir de tableaux.

→ **Pour les langues et notamment l'allemand**, M. BAUDOT indique qu'il faut développer un projet innovant qui redynamise la filière : suppression des cours en langue allemande en 1^{ère} année, les TICE en allemand interviennent en 2^{ème} année, et la 3^{ème} année développe un projet professionnel.

M. BAILLON présente une maquette bi disciplinaire mutualisant les moyens Anglais et Allemand et M. LAPAIRE confirme la validation de principe par la filière anglaise et espagnole de diplômés bi disciplinaire, l'abandon d'une de ces deux langues, après le lycée, étant difficile pour beaucoup d'étudiants.

M. MARTENS expose l'idée d'une formation liée au théâtre et cinéma, dans un objectif d'attractivité.

D'autres projets « langues » seront étudiés dans leur faisabilité en septembre : licence Amériques, Portugais...

Pour le LE/LEA, il existe un projet de licence bi disciplinaire Lettres/italien.

Au global, le volume des langues en licence (plus de 12 000 heures) pose la question des emplois et la question de la compétence pédagogique des lecteurs. Quant au niveau des étudiants au sortir de la licence, l'exigence minimale est le niveau B1, mais des divergences s'expriment sur une exigence de certification à l'entrée en Master.

M. HAUQUIN souligne qu'il faut faire comprendre à l'étudiant de sciences humaines l'importance des langues étrangères et les possibilités de valorisation d'un tel acquis.

M. LAMBERT renchérit en faisant part de sa propre exigence de niveau avéré en langues.

Le VP CEVU évoque ensuite la perspective d'une charte des certifications langues et la mise en place d'un groupe de travail autour des langues prenant en considération le projet MILC.

→ **Pour les arts plastiques et design**, Mme MAGNE décrit des parcours conçus avec un grand nombre d'heures mutualisées (art ou design). Face à une offre exclusivement privée sur la région bordelaise, elle insiste sur l'importance de la formation Design dès la licence à l'université.

Pour la licence professionnelle, Mme AZEMA souligne que les six mois de stage en entreprise et les outils développés enrichissent une discipline déjà très technique.

Mme BABIN s'interroge quant à elle sur la teneur de la LPRO Design par rapport à la L3 Design car, même s'il est avancé que le projet professionnel concerne le développement du produit et la communication ou que seule la L3 Design permettra une poursuite en Master Pro (PRES), la coexistence des formations devra être argumentée auprès du Ministère.

Il est confirmé à M. ALEXANDRE que le numerus clausus est maintenu dans la filière (144 en arts plastiques/54 en design), la capacité pouvant être augmentée en cours de quadriennal.

A propos de la présentation des spécialités dans la maquette de licence, M. BEYLOT rappelle que jusqu'alors, seules les langues avaient droit aux « spécialités » ce que confirme le VP CEVU. L'objectif étant bien la clarification de l'offre de formation, il est proposé de généraliser l'usage du terme « spécialité » pour ne pas multiplier les degrés de lecture de l'architecture générale des diplômés.

→ **Pour le théâtre et le cinéma**, il s'agit selon M. BEYLOT de rendre autonomes des parcours qui en termes de contenus et savoirs sont déjà différenciés. Les interventions du cinéma en théâtre et inversement le seraient sous forme de cours dédiés. Des

mutualisations sont d'autre part possibles avec l'ISIC et des options peuvent être développées (aspects documentaristes ou création audiovisuelle).

À cette occasion, M. ARCELIN rapporte l'inquiétude des personnels BIATOS pour la gestion de parcours démultipliés et souvent mutualisés, et le VP CEVU confirme la nécessité de prise en compte des aspects matériels et des coûts de la mise en place des nouvelles formations.

M LAPAIRE veut voir préciser également les conditions des cursus (question des passerelles, des ECTS particulièrement pour les formations bi disciplinaires, sachant que l'on peut dépasser les 30 ECTS par semestre).

→ **Pour la musique**, M. PISTONE estime que la refonte profonde de la maquette doit permettre de se rapprocher des évolutions professionnelles. Le pôle supérieur de musique en Aquitaine doit développer quatre cursus qui correspondent à ceux du CEFEDM. Le partenariat permettra de bénéficier d'un accompagnement en personnels et de lieux de cours mutualisés.

À M ALEXANDRE - qui rappelle les motifs du précédent rejet en CA (insertion professionnelle incertaine, effectifs réduits.) -, M. PISTONE répond que la licence Chanson préparera de façon privilégiée les futurs enseignants mais permettra aussi de révéler ou former des auteurs compositeurs interprètes, choristes, accompagnateurs, etc. En outre, la sauvegarde du patrimoine musical en formant des chercheurs reste un objectif universitaire. Enfin, le diplôme peut ouvrir sur le CA musiques actuelles.

Mme MAGNE rappelle que le problème des débouchés professionnels se pose pour bien des formations, et M. HAUQUIN replace ce cursus dans les parcours non professionnels.

Mme Josiane RIVOIRE, responsable de la section Danse du CEFEDM, souligne la rareté des formations Danse, paradoxalement, pour une discipline très présente, fédératrice, ouverte et innovante.

→ **Pour les lettres et sciences du langage**, Mme GAILLARD atteste d'effectifs stabilisés en licence de Lettres, mais les étudiants attendent d'autres débouchés que l'enseignement. Il est prévu moins de langues, qui peuvent être dissuasives, et des ouvertures sur des disciplines connexes (ex. Science du livre) qui peuvent préparer une insertion.

M. LAMBERT confirme la scission Sciences du langage - Lettres mais cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus de relations entre ces disciplines et un champ de réflexion est à explorer par rapport aux langues d'autre part.

Mme POULIN évoque le projet de formation pluridisciplinaire qui propose l'acquisition de connaissances dans plusieurs disciplines (sciences humaines, sociales, techniques, artistiques) en même temps que de compétences (pratique, transmission). Elle s'organise en quatre blocs et une UE transversale.

M. HAUQUIN rappelle que ce type de formation répond à la pression des étudiants qui envisagent le professorat des écoles et la question de la sélection se pose donc de fait.

Mme POULIN assure d'un recrutement qui prendrait en compte tous les projets et la motivation individuelle (ex. : médiateur culturel, poursuite en Master culturel).

Mais la question de fond est de savoir s'il revient à l'université d'assurer ce type de formation.

D'ailleurs, dans ce cas, comment définir la bonne formation, insiste M. BEYLOT, et ne faut-il pas enrichir l'approche culturelle s'agissant du professorat, s'interroge M. LAPAIRE ?

MME POULIN rappelle que le pôle artistique de la formation peut notamment assurer cette approche.

La question de la vulgarisation et du saupoudrage est en dernier lieu posée par Mme LAINE, et le VP rappelle en effet le choix qui a été retenu de licences mono disciplinaires d'un côté et pluridisciplinaires de l'autre, pour éviter d'opter pour des licences généralistes composées d'une première année de type propédeutique.

→ **Pour l'Histoire**, Mme SION JENKIS, rapporte une réflexion collective sur quatre parcours préalables à la professionnalisation, largement mutualisés. Les intitulés sont repensés («*Métiers de*») et les parcours proposent plusieurs approches, dont une approche Patrimoine et Préparation concours. Chaque parcours prévoit l'intervention de disciplines adjacentes (en Géographie mais aussi Histoire du Droit, Communication ou Philosophie).

M ESCADAFAL souhaite un éclairage à la fois sur les référentiels et l'affichage des parcours, dont M. ARAGUAS souligne qu'ils ne sont plus disciplinaires et précisent un champ de « Métiers » trop étroit.

M. ALEXANDRE suggère un rapprochement entre Sciences de l'information et Histoire, mais M. LOQUAY indique que cette collaboration sera en tout état de cause abordée dans l'UE 6 « Communication et LV2 ». Un rapprochement inter disciplinaire doit pouvoir également être acté avec les lettres.

M. DEVILLERS détaille le projet de Licence Histoire - Langues anciennes, souhait ancien et partagé, à l'instar des cursus anglo-saxons.

À l'inquiétude de Mme GAILLARD sur les conséquences sur les effectifs déjà réduits de Lettres classiques, M. DEVILLERS répond que les publics sont différents, et que le pari est plutôt d'attirer un nouveau public pour une formation unique en France.

M. LATRY remarque l'intervention louable mais tardive de l'Occitan dans les maquettes (à partir de semestre 5).

Mme LAINE explique que les disciplines adjacentes sont limitées du fait des coûts, qui doivent donc être justifiés par un niveau de demande ou une politique volontariste.

→ **Pour les licences**, Mme Johanna RENAUDIN rappelle qu'une UE Valorisation personnelle a été envisagée par un groupe de travail élargi. Neuf propositions sont ressorties (ateliers d'écriture, de création de site Web en langue étrangère, d'analyse critique, etc.), mais les critères de l'UE doivent être plus clairs et le projet de cette UE plus partagé.

Le VP CEVU relève l'extrême complexité de la conception du dispositif et de sa mise en place matérielle du fait notamment de la masse des étudiants concernés.

→ **Pour le projet professionnel de l'étudiant**, Alain ESCADAFAL précise que le schéma repose sur une progression: « on découvre » en L1, « on construit » en L2 et l' « on

consolide » en L3 en travaillant particulièrement les techniques de recherche d'emploi et le stage (qui doit être réalisé à l'arrivée en période 6). L'ensemble des UFR a été rencontré, mais les maquettes sont plus ou moins abouties.

M. HAUQUIN précise que l'UE doit reposer sur l'apprentissage d'une méthodologie et non la recherche d'un résultat figé sous forme de projet. L'appropriation par les équipes pédagogiques est d'autre part indispensable et M ESCADAFAL remarque que les projets disciplinaires et pluridisciplinaires présentés montrent leur capacité à envisager la problématique « insertion ». L'enseignant référent peut également apparaître dans le cadre du projet professionnel. Mais le problème de la massification se retrouve pour ce type de formation.

En conclusion de cette présentation des projets, des demandes d'approfondissement s'expriment, par exemple pour les mentions Géographie et Aménagement.

Les principes retenus pour la finalisation des projets sont repris par le VP CEVU :

- **Il est indispensable d'intégrer aux projets les objectifs du Plan Réussir en Licence**, notamment la dimension documentation, enseignants référents ou les opérations liées à l'accueil. Ces domaines ne donneraient pas obligatoirement lieu à une évaluation. .
- **Un lien entre enseignement et recherche doit être affiché**, en proposant des contenus pédagogiques en lien avec les axes de la recherche et en intégrant des étudiants de L3 aux manifestations de Masters par exemple.
- **La lisibilité de l'offre doit être assurée à travers la spécification des mentions et leur différenciation**. Il faut pour cela « remonter » les parcours au niveau des spécialités, également en prévision du « portail PRES », Il faut particulièrement pousser la réflexion pour le choix des libellés des formations bi ou pluri disciplinaires.
- **Les questions matérielles et pratiques doivent être prises en compte** : la nécessité d'ajustement par rapport aux moyens, les questions de calendrier, d'organisation ...

II - LES PROJETS PEDAGOGIQUES HORS PLAN LICENCE (QUADRIENNAL)

A titre d'information, M. HOYAUX présente les fichiers conçus pour définir les coûts: heures d'enseignement, de coordination ou frais divers. Les primes pédagogiques sont par contre appréhendées par ailleurs, et les crédits documentaires et informatiques seront pour leur part évalués par le SCD et le SCIR.

Un dépassement du budget global disponible de 100 000 euros apparaît dans la remontée des projets mais également par rapport aux capacités d'organisation de chaque UFR. Le cas échéant, les UFR devront donc indiquer si les heures prévues seront effectivement mises en place.

M. BAILLON fait part en effet du retrait d'une partie du projet initial en anglais.

Du point de vue des contraintes budgétaires, des critères d'arbitrage pourront être affinés mais **dans l'immédiat, les projets provisoirement mis de côté du fait de leur coût (plus de 90 000 euros pour 9 projets) sont** : Le Master professionnel « Médiation professionnelle » (Géographie/Aménagement), le voyage d'études « Filmer le 21^{ème} s. » (ISIC), le projet « Second Life » (ISIC), le déplacement « Université internationale du

multimédia » (ISIC), « Savoir faire Soutenance vidéo (ISIC), les projets « Référent », « Méthodologie de l'exposé oral » et « Tutorat méthodologique » (Lettres), « Texte, son, image ».

Ce principe est voté par 14 voix Pour et 2 Abstentions.

Il est à noter que la commission de la Pédagogie, en cours de constitution, n'a pas pu s'exprimer sur ces projets pédagogiques.

III - LES MODALITES DE LA SECONDE SESSION D'EXAMENS

Les écrits de la deuxième session auront lieu du 3 au 9 septembre.

La remontée des notes doit être réalisée pour le 16 septembre 2009.

Les modifications aux calendriers et modalités précédemment adoptées sont votées avec 17 voix Pour et 0 Contre.

IV - LES PROJETS MASTERS DU QUADRIENNAL

Tous les projets ne sont pas remontés, et Mme MALTONE relève que le débat, du fait de la transmission tardive des documents, ne pourra pas être aussi nourri que pour les Licences.

La faiblesse criante de l'accompagnement à l'insertion inquiète M. ESCADAFAL, nombre de masters ne prévoyant aucun dispositif.

Mme LEPRUN prône un projet Master ouvert, prospectif et susceptible d'intéresser le PRES en matière de Design en fédérant des partenaires autour de conventions (les grandes écoles de Bordeaux, des laboratoires, etc.) et en offrant un accès en 3^{ème} cycle (Ecole d'architecture).

Les mentions et spécialités définies en Arts pour les licences s'appliquent-elles en master, s'interroge M. SAUVANET qui pose également la question des propositions de l'IUFM. En effet, la nouvelle maquette accentue plutôt l'importance du mémoire dès le M1 et des rencontres inter artistiques (ex. : rapports Peinture/Musique en séminaire M2).

M. BEYLOT insiste sur ce dialogue entre les Arts : le Master Cinéma est renouvelé en impulsant les approches interculturelles de la recherche en cinéma, avec une forte collaboration des langues par exemple.

M. LAÜGT souhaite une harmonisation de l'offre professionnelle qui est possible entre ISIC et Arts.

Mme FROMENTIN, pour la mention Histoire-Histoire de l'art-Archéologie indique que la formation adossée initialement à Ausonius et insérée au niveau spécialité, doit être remontée au niveau de la mention, ce qui permettra d'offrir 5 spécialités (4 en recherche et une professionnelle).

La spécialité professionnelle est présentée par Mme COLIN, qui souligne que le périmètre bordelais est exceptionnel pour aborder l'archéologie scientifique et historique en

formation initiale comme continue (pour les personnels techniciens de l'archéologie préventive qui doivent être reconnus en VAE).

M. ARAGUAS relève que malgré les intentions, le positionnement de l'archéologie n'est pas clair dans l'offre de formation de Bordeaux 3. L'archéologie n'est pas que grecque et romaine, et l'ambition de l'archéologie bordelaise doit dépasser le périmètre d'Ausonius.

Mme BECHTEL rappelle qu'historiquement, chacun des masters existants s'est construit en mettant en avant ses spécificités.

Dans tous les cas, l'Histoire présente beaucoup de Masters et la montée en mention doit produire une clarification, afin d'éviter des « super Licence » comme les appelle Mme LAINE, qui prône une offre complexe, avec des liens à construire entre les disciplines.

En Allemand, M. BAUDOT présente un master Allemand et Culture allemande en droit fil de la licence. Il propose 10 matières mutualisables sur 14. Le second semestre de M1 est allégé pour la préparation de concours ou la pratique de stage et le second semestre de M2 est centré sur la production de mémoire et la mobilité.

M. MARTENS expose quant à lui un master « Métiers de l'Europe » qui découle du constat d'un manque de compétences malgré les offres de recrutement. Le diplôme est axé sur les langues, civilisations et gestion de projet européen.

M. ESCADAFAL confirme l'existence de cette offre professionnelle mais le label « Métiers de l'Europe » paraît trop large.

En outre, M. HAUQUIN demande des précisions par rapport aux formations de l'IEP.

Mme MALTONE avait envisagé un Master Médiation mais a conclu pour sa part à la vocation PRES de ce type de formation.

La refonte du master pro « Ingénierie de projet culturel » en fait une spécialité du nouveau master Lettres. La diversité culturelle est le maître mot de ce diplôme qui fait la part belle aux langues. Des cours sont mutualisés avec l'IEP.

Mme POULIN rappelle le souci d'articuler l'enseignement et la recherche dans les cursus.

M GOZE présente une mention Géographie et une mention Urbanisme et Aménagement durable en master intégrant un « tronc commun ». Les trois spécialités sont Stratégie et maîtrise d'ouvrage, Aménagement touristique et .Paysages et Evaluation environnementale. Certaines spécialités s'organisent sur deux ans pour s'ouvrir en formation professionnelle.

En Philosophie, le souhait exprimé est de dédoubler le Master 1 et 2 afin d'organiser une graduation de la formation.

Le VP CEVU rappelle qu'il reste un laps de temps pour considérer ces projets et il demande aux porteurs de projets de se rapprocher de la C.E.P. pour approfondir leurs approches. Il rappelle que le cadrage des heures a été communiqué.

Un groupe B.V sera lancé pour favoriser les échanges.

V - QUESTIONS DIVERSES

➔ Le VP CEVU répond à M LAÜGT sur les modifications apportées au calendrier 2009/2010 en rappelant le refus de la « semaine de lecture » par le CA.

➔ Le VP CEVU regrette d'autre part que, du fait des problèmes d'agendas des responsables, les procès-verbaux des séances précédentes ne puissent être présentés.

➔ La représentation étudiante demande, dans une motion formelle interne, le paiement d'un mois de bourses universitaires complémentaires du fait des perturbations de l'année qui ont pu faire subir notamment aux étudiants des frais de loyers imprévus.

Cette motion est mise au vote : 1 membre ne participe pas au vote, 1 Abstention, 0 Contre et 17 Pour.

VI - LES PRIMES PEDAGOGIQUES EXAMINEES EN CONSEIL RESTREINT

Le Secrétaire Général propose l'examen des attributions nominatives des primes pédagogiques émanant des propositions des composantes. Le collège restreint examinera le document pour le collège A et B mais les deux collèges délibéreront séparément.

Ces primes seront soumises au vote du CA avec les primes administratives qui, quant à elles, ne donnent pas lieu à l'examen du CEVU.

Les primes sont calculées le cas échéant au prorata de l'occupation des fonctions.

Toutes les UFR ne sont pas représentées, seules apparaissent les propositions de celles qui ont répondu, sauf erreur matérielle.

La question de la traduction de la charge de travail des concours pose problème.

Le conseil restreint propose une harmonisation.

Le cumul des primes pédagogique n'était pas pratiqué, mais il est proposé désormais d'émarger sur deux primes pédagogiques si elles représentent des missions distinctes.

Le conseil restreint souhaite, à terme, que soient remises à plat toutes les formes de missions qui pourraient donner lieu à rétribution indemnitaire pour 2009/2010.

Pour l'heure, le projet de répartition présenté en séance est adopté à l'unanimité.

Le Président,

Patrice BRUN